

IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS
Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 octobre 2009

**Délibération n° 09/032 relative à l'adoption du procès verbal du Conseil
d'administration du 1er juillet 2009**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec personnalité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

Vu les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes, et notamment leur article 5.4-c,

Vu le projet de procès-verbal annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et voté,

DÉCIDE d'adopter le procès-verbal du Conseil d'administration du 1er juillet annexé à la présente délibération et d'autoriser le Président et le secrétaire de séance à signer ce procès-verbal.

Le Président

Jean-François MACAIRE

